

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20201109-20-123-AFFCULT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2020

Publication : 13/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/123/AFF CULT

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES

Mises à disposition de salles communales dans les hameaux - Modèle de convention.

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 02 novembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Joseph TAFANI.

Avaient donné procuration : Jean-Claude TAFANI à Pierre-Olivier MILANINI ; Janine ZANNINI à Jeanne STROMBONI ; Paule COLONNA CESARI à Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Dumenica VERDONI ; Didier LORENZINI à Ange Paul VACCA ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Vincent GAMBINI ; Antoine LASTRAJOLI à Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI à Jacky AGOSTINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Christiane REVEST ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Ange Paul VACCA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} Adjointe déléguée à la Culture, à l'Éducation, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibérations n° 15/042/AFF CULT du 09 avril 2015 et n° 15/130/INF-BAT du 16 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de mise à disposition des divers équipements culturels communaux et en a fixé leurs tarifs.

Par délibération n° 17/040/AFF CULT du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a modifié les tarifs de mise à disposition des équipements culturels.

Aujourd'hui, face à une demande toujours plus importante de la part des associations et des particuliers, la Commune a souhaité élargir son offre en mettant de nouvelles salles communales à disposition dans les hameaux.

Il convient donc de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place d'une convention de mise à disposition des salles communales dans les hameaux.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 15/042/AFF CULT du 09 avril 2015, n° 15/130/INF-BAT du 16 décembre 2015 et n° 17/040/AFF CULT du 30 mars 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 06 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver la convention ci-annexée de mise à disposition de salles communales situées dans les hameaux.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	13
Nombre de suffrages exprimés	32
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

